

**III.****BUDGET DES DOTATIONS**

POUR L'EXERCICE 1878.

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

Le Budget des dotations pour l'exercice 1878 s'élève à 4,507,475 francs. Ce chiffre présente, comparativement à celui du Budget de 1877, une augmentation de 53,169 francs, somme qui se décompose comme il suit : 10,000 francs pour le Sénat, 33,169 francs pour la Chambre des Représentants et 10,000 francs pour le personnel des bureaux de la Cour des Comptes.

Cette dernière augmentation est justifiée par une note de la Cour des Comptes, ainsi conçue :

Par suite de la loi du 2 juillet 1875, la Cour des Comptes, à l'exemple des Départements ministériels, a été amenée à reviser son règlement, pour le mettre en harmonie avec les modifications apportées aux traitements du personnel de ses bureaux par la loi précitée.

On sait que les crédits affectés aux traitements des fonctionnaires, employés et gens de service des administrations centrales sont généralement calculés sur le pied du traitement médium fixé par leurs règlements organiques.

L'allocation destinée au personnel de nos bureaux étant loin d'atteindre le montant de ce médium, la Cour croit devoir solliciter au Budget de 1878 une augmentation de crédit de 10,000 francs, afin de lui permettre d'assurer à ses fonctionnaires et employés une rémunération plus en rapport avec celle des autres employés de l'État.

Le supplément d'allocation sollicité, non-seulement recevrait la destination indiquée ci-dessus, mais servirait aussi à augmenter de deux le nombre des employés, augmentation qui se justifie par les considérations suivantes :

L'achat et la mise en exploitation de nouvelles lignes de chemins de fer ont accru le nombre des comptables d'une manière considérable, et, comme

**NOTE PRÉLIMINAIRE.**

conséquence de l'extension de ces lignes, les dépenses payées sur crédits ouverts pour le paiement des salaires, qui, en 1871, ne s'élevaient qu'à 13,000,000 de francs, atteignent aujourd'hui un chiffre de près de 25 millions.

Il en est de même des dépenses soumises au visa préalable qui ont progressé en proportion du chiffre des Budgets.

La réorganisation de l'armée, la création de corps nouveaux, l'organisation du service des subsistances, du casernement des troupes, de la rémunération des miliciens (plus de 100,000 pièces par an), la caisse de remplacement, constituent aussi une augmentation de travail très-considérable.

Il en est de même de la Dette publique.

---

**PROJET DE LOI.**

---

**LÉOPOLD II,****ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, Salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

**ARTICLE UNIQUE.**

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1878, à la somme de *quatre millions cinq cent sept mille quatre cent septante-cinq francs* (4,507,475 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1877.

**LÉOPOLD.**

**PAR LE ROI :**

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1878.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	3,300,000	•	} 3,500,000 •
2	Dotation de S. A. R. le comte de Flandre . . . . .	200,000	•	
<b>CHAPITRE II.</b>				
5	Sénat . . . . .	60,000	50,000	90,000 •
<b>CHAPITRE III.</b>				
4	Chambre des Représentants . . . . .	700,000	•	700,000 •
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>COUR DES COMPTES.</b>				
5	Traitement des membres de la Cour. . . . .	70,750	•	} 217,475 •
6	— du personnel des bureaux . . . . .	125,525	•	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000	•	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement, et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,200	•	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . . fr.</b>		<b>4,477,475</b>	<b>50,000</b>	<b>4,507,475</b> •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 26 février 1877.

PAR LE ROI :

**LÉOPOLD.**

*Le Ministre des Finances,*

**J. MALOU.**

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DES DOTATIONS**

pour l'exercice 1878.



**DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET**

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>				
<b>CHAPITRE IV.</b>						
<b>MEMBRES DE LA COUR.</b>						
5	a.	Traitement du président . . . . .	1	11,250	} 70,750	
		— des conseillers . . . . .	6	51,000		
		— du greffier . . . . .	1	8,500		
				8		
<b>PERSONNEL DES BUREAUX.</b>						
6	a.	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . . . .	44	125,525	125,525	•
<b>MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES.</b>						
7	a.	Éclairage, chauffage, fournitures de bureau, achat et réparations de meubles, entretien de l'hôtel, etc. . . . .			20,000	•
<b>PENSIONS.</b>						
8	a.	Premier terme des pensions à accorder éventuellement et secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .			1,200	•
<b>TOTAL.</b>						. . . fr.

## DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1878.

CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1878.			CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1877.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
70,750	.	70,750	70,750	.	.	
125,525	.	125,525	115,525	10,000	.	
20,000	.	20,000	20,000	»	.	
1,200	.	1,200	1,200	»	.	
217,475	.	217,475	207,475	10,000	»	
DIFFÉRENCE EN PLUS. . . . fr.				10,000		

## ANNEXE AU BUDGET DE LA COUR DES COMPTES

POUR L'EXERCICE 1878.

Liste nominative des fonctionnaires et employés admis à la pension, du 1<sup>er</sup> janvier 1876 au 31 décembre de la même année, et des extinctions constatées dans la même période; liste dressée en exécution de l'article 4 de la loi du 17 février 1849.

1<sup>o</sup> PENSIONS CONFÉRÉES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT	DATE DE L'ENTRÉE	Observations.
			de la pension.	en jouissance.	
	Néant. . . . .	"	"	"	

2<sup>o</sup> PENSIONS ÉTEINTES.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS DES PENSIONNAIRES.	DERNIÈRES FONCTIONS.	MONTANT de la pension.	DATE	DATE	Observations.
				de l'arrête.	de l'extinction	
1	Marbais du Graty, A . . . . .	Conseiller . . . . .	2,711 »	17 nov. 1846.	5 janvier 1876	
2	Van Beneden, J.-B. . . . .	Sous-archiviste . . . . .	1,885 »	5 août 1872.	18 juillet 1876.	

## SITUATION GÉNÉRALE.

Il y avait à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1876, dix pensions s'élevant ensemble à . . . . . fr.	25,277 »
Deux pensions se sont éteintes pendant l'année 1876, représentant un chiffre de . . . . .	4,500 »
Il y a donc à servir, au 1 <sup>er</sup> janvier 1877, huit pensions s'élevant ensemble à . . . . .	<u>18,681 »</u>